Notes d'inventaire des bâtiments

1 — **trés remarquable**

Monument d'importance nationale; beauté, équilibre architectural; objet représentatif d'une époque, d'un style, d'un mouvement artistique ou artisanal de large envergure; la valeur de l'objet peut être renforcée par la qualité de son intégration au site ou comme composante essentielle d'un tissu bâti.

2 — **remarquable**

Monument d'importance cantonale (régionale); beauté et qualité architecturale remarquable; objet représentatif d'une époque, d'un style ou d'un mouvement artistique ou artisanal de portée régionale; la valeur de l'objet peut être renforcée par la qualité de son intégration au site ou comme composante essentielle d'un tissu bâti.

3 — **intéressant**

Objet intéressant au niveau communal (local) voire supra communal (régional); qualités architecturales évidentes: volume, proportions, percements harmonieux, authenticité, etc.; représentatif d'une époque, d'un style, d'un mouvement artistique ou d'un savoir-faire artisanal; ses qualités sont souvent accompagnées d'une valeur d'intégration à un ensemble bâti.

4+ — **bien intégré (volume et substance)**

Objet du patrimoine soit par sa valeur d'intégration dans un ensemble construit (rue, bourg, village, hameau, murs, etc) ou dans le paysage (en accord avec les mouvements de terrain, bosquets, haies, rives d'un cours d'eau, lac etc), soit par sa valeur intrinsèque (architecture, typologie, technique de construction..); l'objet est intéressant sur le plan local; maintien du volume et de la substance.

4 — **bien intégré (volume)**

Objet ancien ou moderne dont la qualité spécifique est d'être bien intégré dans un ensemble construit (rue, bourg, village, hameau, murs, etc) ou dans le paysage (en accord avec les mouvements de terrain, bosquets, haies, rives d'un cours d'eau, lac etc.); l'effet d'ensemble qu'il provoque est plus important que l'objet lui-même et demande le maintien du volume.

5 — **en attente de jugement**

Bâtiment qui présente de l'intérêt à première vue, soit par sa valeur propre, soit par son implantation, soit par son volume, soit sur le plan de l'architecture, de la typologie, de l'appartenance à un mouvement stylistique ou d'un savoir-faire artisanal, mais mis en attente de jugement soit par le manque de recul ou de connaissances, soit par l'évolution de son environnement direct.

6 — **sans intérêt**

Bâtiment ou construction sans qualité et ne répondant à aucun des critères mentionnés dans les définitions précédentes, mais "neutre" et dont la présence ne rompt pas l'harmonie de l'ensemble.

7 — **altère le site**

Bâtiment qui, par sa mauvaise qualité esthétique, la disproportion des masses, des matériaux inadaptés, un mauvais équilibre des éléments extérieurs, etc., gêne et altère un site naturel ou construit.

0 — **démoli**

Bâtiment disparu ou en voie de disparition.

COMMUNE DE CONTHEY

INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI DU VILLAGE DE SENSINE ET DE VENS

VERSION 1.0 // 14.06.2023 // 1:1'000 // A1

Carte ISOS de Sensine

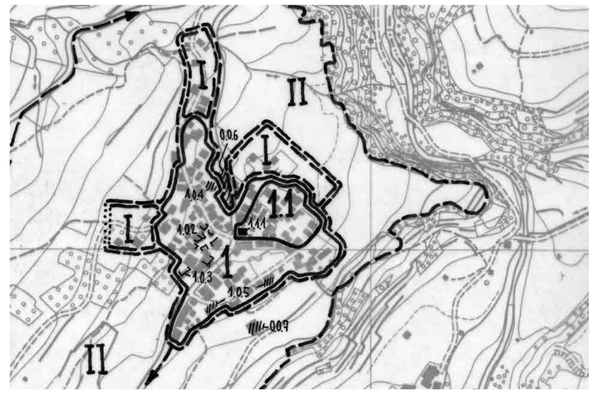

Périmètre d'inventaire

Périmètre ISOS

Limite communale

Zone d'affectations

- Zone vieux village
- Zone d'habitation faible densité
- Zone de constructions et d'installations publiques A
- Zone agricole 1
- Zone viticole protégée
- Aire forestière
- Zone inculte

0 — 50 — 100 m

nomad

rue ste-marguerite 16 | 027 327 75 71
1950 sion | info@nomad-vs.ch

nomad architectes
valais sàrl